

SEANCE DU 8 AVRIL 2024

Nombre de
conseillers élus :
29

Sous la présidence de M. Thierry STOEBCNER, maire,

Conseillers en
fonction :
29

Membres présents :

Carole AUBEL-TOURRETTE, Thierry BACH, Laurence BARBIER, Magali BERGER, Daniel BOEGLER, Martine BOEGLER, Christian DIETSCH, Noémie DORGLER, Bruno FERRARETTO, Roland FLORENTZ, Thierry FRUHAUF, Serge HAMM, Laurence KAEHLIN, Marie-Paule KARLI, Pascale KLEIN, Philippe KLINGER, Joëlle LYET, Michel MERIUS, Gilles PATRY, Philippe SCHMIDT, Alfred STURM, Arthur URBAN, Christiane ZANZI.

Conseillers
présents :
24

Membres absents :

Quorum :
15

Delphine RIESS-OSTERMANN (procuration à Laurence BARBIER), Nathalie ROLLOT, Nathalie SCHWARZ (procuration à Christian DIETSCH), Frédéric SIMON (procuration à Thierry BACH), Nathalie ZIMMERMANN (procuration à Laurence KAEHLIN).

Procurations :
4

DCM2024-91 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Rapporteur : M. Daniel BOEGLER, 1^{er} adjoint au maire

Les propositions budgétaires pour 2024 se résument comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Chap.	Intitulé	Budget 2024
011	CHARGES A CARAC. GENERAL	1 314 000,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	2 069 500,00 €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	9 600,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	873 530,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	47 300,00 €
67	CHARGES SPECIFIQUES	500,00 €
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS, DÉPRÉCIATIONS	3 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		4 317 430,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	520 000,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 758 813,84 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		2 278 813,84 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		6 596 243,84 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Chap.	Intitulé	Budget 2024
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	50 000,00 €
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	34 000,00 €
73	IMPOTS ET TAXES	4 015 205,00 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	766 250,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	273 320,00 €
78	REPRISES SUR AMORT., DÉPRÉCIATIONS & PROVISIONS	3 330,00 €
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	1 454 138,84 €
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		6 596 243,84 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		-
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		6 596 243,84 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

Chap.	Intitulé	Budget 2024
16	EMPRUNTS & DETTES ASSIMILÉES	32 365,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	376 549,00 €
204	SUBV. D'EQUIPEMENT VERSEES	72 262,85 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 520 982,78 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	8 402 140,37 €
26	PARTICIPATIONS & CREANCES RATTACHEES	10 000,00 €
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	108 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		12 522 300,00 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		-
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		12 522 300,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Chap.	Intitulé	Budget 2024
10	DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES	3 363 534,15 €
13	SUBV. D'INVESTISSEMENT VERSEES	1 183 806,79 €
16	EMPRUNTS & DETTES ASSIMILÉES	4 136 976,00 €
45	INVESTISSEMENTS SOUS MANDAT	108 000,00 €
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	21 000,00 €
001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	1 430 169,22 €
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		10 243 486,16 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 758 813,84 €
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	520 000,00 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		2 278 813,84 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		12 522 300,00 €

Il est proposé d'adopter ce budget et de renouveler l'autorisation pour le maire d'effectuer, au sein des sections de fonctionnement et d'investissement, des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) à hauteur du plafond maximum de 7.5 % prévu par l'article L.5217-10-6 du code général des collectivités territoriales (mécanisme de fongibilité des crédits).

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2312-1 et suivants, L.2543-1 et suivants et L.5217-10-6 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 11 mars 2024 ;

Vu la délibération n°DCM2024-87 portant approbation du compte administratif 2023 ;

Vu la délibération n°DCM2024-88 portant affectation des résultats de l'exercice 2023 ;

Vu la délibération n°DCM2023-16 du 27 mars 2023 portant mise en place de la fongibilité des crédits suite à l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 depuis le 1^{er} janvier 2023 ;

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 ;

Vu la note de présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles au vote du budget primitif 2024, établie en application de l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales ;

Après avoir délibéré, à l'unanimité (6 abstentions),

DECIDE

❖ De voter le budget primitif 2024 de la commune, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	6 596 243,34 €	6 596 243,34 €
INVESTISSEMENT	12 522 300,00 €	12 522 300,00 €
TOTAL	19 118 543,34 €	19 118 543,34 €

❖ De voter ce budget au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement ;

❖ D'autoriser le maire ou son représentant à procéder, au sein du budget communal, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement).

Pour extrait certifié conforme,

À Horbourg-Wihr, le 9 avril 2024



Le Maire,

Thierry STOEBNER



Le secrétaire de séance,

Alfred STURM

Le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte-tenu de :

- sa publication le **10 AVR. 2024**.....

- et de sa transmission au représentant de l'État en date du **10 AVR. 2024**.....